

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18.10.2021

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-et-un, le dix-huit octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de réunion, au 229 Le Grand chemin (07100 ROIFFIEUX), sous la présidence de Monsieur **Christophe DELORD**, Maire.

<u>Présent(e)s</u>: Sophie ANDRE, Perrine BEAUMEL, Pascale BILLON, Sylvie BONNET, Laurent BRUNEL, Martine CHAZOT, Philippe CLAVIER, Nathalie CLEMENT, Christophe DELORD, Louis-Claude GAGNAIRE, Géraldine GAY, Claude JAMONAC, Alain MAULARD, Didier MOREL, Florence MOURET, Maryline NONNENMACHER, Daniel QUIBLIER, André RICHARD, Agnès SAUZEAT-VOLOZAN, Jean-Paul SOUBEYRAT, Eric TARDY, Agnès VILLIEN

Absent(e)s excusé(e)s : Pierre DU PELOUX

Absent(e)s:/

Absent(e)s ayant donné pouvoir : Pierre DU PELOUX à Marvline NONNENMACHER

Arrivé(e)s en cours de séance : Daniel QUIBLIER à 20h08

Secrétaire de séance : Louis-Claude GAGNAIRE

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : 12 octobre 2021

Afin de respecter le caractère public de la réunion, dans le respect des mesures sanitaires, un nombre restreint de personnes ont été autorisées à assister à la séance de conseil.

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 13.09.21 :

Présents: 21

Votants: 22

Pour : 22

Abstention: 0

Contre: 0

Arrivée de M. Daniel QUIBLIER

2021.08.01 Lancement de l'opération de bons d'achat « Je course à Roiffieux » - édition 2021/2022

Rapporteur: Monsieur Christophe DELORD

CONSIDERANT les intérêts de soutenir la vitalité des commerces de Roiffieux et de favoriser le pouvoir d'achat des ménages, en ce contexte de relance économique suite aux conséquences de la pandémie COVID-19,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré.

APPROUVE le lancement de l'opération « Je course à Roiffieux » - édition 2021/2022,

FIXE l'aide à 10€ par habitant réfocalien, sur la base de justificatifs de résidence et de composition du ménage,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents correspondants,

DIT que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération sont inscrits au Budget primitif 2021,

CHARGE la Directrice générale des services de mettre en application la présente décision.

M. Philippe CLAVIER sort de la salle de conseil et ne prend pas part au vote.

Présents : 21

Votants: 22

Pour : 22

Abstention: 0

Contre: 0

2021.08.02 Convention pour l'utilisation de bons d'achat dans le cadre de l'opération « Je course à Roiffieux » - édition 2021/2022

Rapporteur: Monsieur Christophe DELORD

CONSIDERANT la délibération du conseil municipal de Roiffieux n°2021.08.01 en date du 18 octobre 2021, lançant l'opération de bons d'achat « Je course à Roiffieux » - édition 2021/2022,

CONSIDERANT l'intérêt de conventionner avec les commerçants partenaires de l'opération « Je course à Roiffieux » pour l'édition 2021/2022,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer et à mettre en œuvre la convention ci-annexée, ainsi que les éventuels avenants, avec les commerçants de Roiffieux qui seraient partenaires de l'opération « Je course à Roiffieux » édition 2021/2022,

CHARGE la directrice générale des services de mettre en application la présente décision.

M. Philippe CLAVIER ne prend pas part au vote.

Présents : 22 Votants : 22 Pour : 22 Abstention : 0 Contre : 0

2021.08.03 Fixation du tarif des espaces publicitaires du bulletin municipal de l'année 2021

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

CONSIDERANT les intérêts d'offrir des encarts publicitaires aux entreprises réfocaliennes et de diminuer les coûts de publication du bulletin municipal,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme CLEMENT et après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les tarifs des encarts publicitaires à insérer dans le bulletin municipal de l'année 2021 comme suit :

1/10ème de page : 65 € HT
 1/5ème de page : 130 € HT

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 21 Abstention : 2 Contre : 0

2021.08.04 Prolongation exceptionnelle de la validité des subventions 2020 pour les projets éducatifs

Rapporteur : Madame Nathalie CLEMENT

VU la délibération n°2020.05.03 du conseil municipal en date du 06 juillet 2020, attribuant une subvention aux associations parascolaires pour des projets éducatifs,

CONSIDERANT que le contexte sanitaire lié à la COVID-19 n'a pas permis l'organisation de projets éducatifs pendant les années 2020 et 2021,

CONSIDERANT l'intérêt de soutenir les projets éducatifs des établissements scolaires auxquels participent activement les associations parascolaires,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme CLEMENT et après en avoir délibéré,

DECIDE prolonger exceptionnellement, jusqu'au 31 décembre 2022, la validité des subventions attribuées en 2020 et non consommées pour les deux associations parascolaires, à savoir :

ASSOCIATION	Montant 2020 en €
AMICALE LAÏQUE	1 660
ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE (AEP)	1 660

Présents: 22

Votants: 23

Pour : 22

Abstention: 1

Contre: 0

Mme Géraldine GAY s'abstient.

2021.08.05 Décision de remboursement des anciens tickets de cantine / garderie

Rapporteur: Madame Nathalie CLEMENT

VU la délibération du Conseil municipal n°2021.04.18 en date du 12 avril 2021, modifiant les tarifs de l'accueil périscolaire,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021.04.19 en date du 12 avril 2021, modifiant le règlement intérieur de l'accueil périscolaire,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au remboursement des anciens tickets non consommés,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Mme CLEMENT et, après en avoir délibéré,

DECIDE le remboursement des anciens tickets de cantine et de garderie sur la base des justificatifs suivants :

- les tickets originaux (avec la souche pour la cantine).
- un Relevé d'Identité Bancaire (RIB),
- une copie du livret de famille (notamment pour associer le RIB à la famille),

ACTE que les remboursements seront établis sur la base des tarifs suivants :

- 1,30 € le ticket de garderie (ticket jaune),
- 4,00 € le ticket de cantine vendu par lot (carnet de 10, tickets bleus),
- 4,60 € le ticket de cantine vendu à l'unité (ticket vert).

DIT que les familles devront déposer impérativement, pour être pris en compte, leurs justificatifs jusqu'au 13 novembre inclus 2021.

Présents: 22

Votants: 23

Pour: 23

Abstention: 0

Contre: 0

2021.08.06 Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Rapporteur: Monsieur Daniel QUIBLIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article D.2224-1 et suivants,

VU le rapport annuel 2020 adopté par le Syndicat Cance Doux le 27 septembre 2021 et transmis en date du 30 septembre 2021,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de M. QUIBLIER et, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable approuvé par le Bureau du Syndicat Cance Doux.

Présents : 22

Votants: 23

Pour : 23

Abstention: 0

Contre: 0

2021.08.07

Choix des prestataires pour le marché de travaux relatif à la rénovation du local communal du Grand Chemin

Rapporteur: Monsieur Daniel QUIBLIER

VU la procédure de marché public lancée le 1^{er} septembre 2021 par la Commune de Roiffieux pour la rénovation et l'aménagement du local du Grand Chemin,

CONSIDERANT les offres remises par les candidats.

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur QUIBLIER et après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer :

- Le lot 1 « Démolitions Gros œuvre » à l'entreprise OLIVEIRA SAS pour un montant de 7 675.30 € TTC,
- Le lot 2 « Menuiseries intérieur/extérieur » à l'entreprise Menuiserie HUCHET pour un montant de 15 605.08 € TTC.
- Le lot 3 « Plâtrerie Peinture » à l'entreprise Ets FOMBONNE pour un montant de 11 092.80 € TTC,
- Le lot 4 « Carrelage Faïence Sol Coulé » à l'entreprise ARDELECT pour un montant de 8 760.90 € TTC,
- Le lot 5 « Plomberie Sanitaires Chauffage Ventilation » à l'entreprise BONNET pour un montant de 9 609.29 €
 TTC,
- Le lot 6 « Electricité » à l'entreprise ARDELECT pour un montant de 6 477.60 € TTC,

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer les documents correspondants.

Présents: 22

Votants: 23

Pour : 23

Abstention: 0

Contre: 0

2021.08.08

Adhésion au contrat d'assurance Risques statutaires (période 2022-2025)

Rapporteur: Monsieur Christophe DELORD

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020.04.17 en date du 12 avril 2021, autorisant le lancement d'une consultation menée par le Cendre de Gestion de l'Ardèche pour un contrat d'assurance Risques statutaires,

VU les résultats de la consultation menée par le Centre de Gestion de l'Ardèche, communiqués en date du 06 octobre 2021,

CONSIDERANT l'intérêt d'une telle prestation et que le contrat précédent arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer au contrat de groupe Risques Statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche, pour lequel la compagnie CNP Assurances avec l'intermédiaire de SOFAXIS a été retenue,

DECIDE, en conséquence, d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans (du 01/01/2022 au 31/12/2025)
- Contrat souscrit en capitalisation sans reprise des antécédents
- Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques
- Délai de préavis de résiliation : 4 mois pour l'assuré avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit

AGENTS PERMANENTS (TITULAIRES OU STAGIAIRES) IMMATRICULES A LA C.N.R.A.C.L.

- Risques garantis : Décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire
- Taux de cotisation : 6.47 %
- Franchise: 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
- Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES NON-AFFILIES A LA C.N.R.A.C.L. ET AGENTS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC

- Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire
- Taux de cotisation : 0.95 %
- Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'application de la présente décision.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

2021.08.09 Autorisation de sollicitation du fonds de solidarité d'Annonay Rhône Agglo pour différents projets sur le mandat

Rapporteur: Monsieur Christophe DELORD

VU la délibération du Conseil communautaire d'Annonay Rhône Agglo en date du 27 septembre 2021, adoptant le règlement du fonds de solidarité aux communes membres,

CONSIDERANT que les projets visés s'inscrivent dans le projet de territoire ou participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants,

Le Conseil municipal de la commune de ROIFFIEUX, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès d'Annonay Rhône Agglo, dans le cadre du fonds de solidarité auprès des communes membres, pour les projets suivants :

- Les travaux de rénovation et d'aménagement d'un local pour un professionnel de santé,
- Les travaux de rénovation d'une classe de l'école publique et de réfection du préau,
- Le projet d'agrandissement et de rénovation du Pôle mairie (mairie, bâtiment des services techniques, salle des aînés, agence postale communale),
- Les travaux d'aménagement de la 3^{ême} tranche de la RD470, de la Place des commerces et de la rue de La Poste.
- Les travaux de rénovation et d'aménagement de La Cure en vue d'y accueillir un restaurant,
- La réalisation d'un Pump track,
- L'acquisition du boulodrome,
- Le programme de travaux de voirie 2021.

AUTORISE, en conséquence, Monsieur le Maire à signer l'ensemble des dossiers et documents nécessaires à la sollicitation des demandes de subvention pour ces projets.

Présents : 22 Votants : 23 Pour : 23 Abstention : 0 Contre : 0

de Rolle

Le Maire C. DELORD